



SRADDET

SYNTHÈSE

Schéma Régional
d'Aménagement, de Développement Durable
et d'Égalité des Territoires

Occitanie
2040



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

CONSTRUISONS NOTRE FUTUR DÈS À PRÉSENT

*«La Région Occitanie joue pleinement son rôle
dans l'aménagement de nos territoires.
Parce que nous croyons en l'avenir et en l'action publique,
le Schéma régional d'aménagement, de développement durable
et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe deux caps
- un rééquilibrage territorial et un modèle de développement plus vertueux -
et accompagne les territoires en proposant des solutions innovantes.
Ce Schéma permet ainsi de construire de nouvelles manières
de faire ensemble et de vivre ensemble dans l'Occitanie de demain ! »*

© Philippe Gaillet



*Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée*

SOMMAIRE

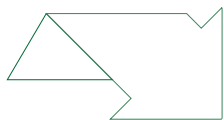
QU'EST-CE QU'UN SRADDET ?	5
UN SRADDET BÂTI AVEC L'ENSEMBLE DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE	10
TROIS DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN	14
UN SRADDET PORTEUR D'UN PROJET D'AVENIR AXÉ SUR DEUX CAPS	22
UN SRADDET OPÉRATIONNEL AU SERVICE DES AMBITIONS DE LA RÉGION ET DES TERRITOIRES	26
SYNTHÈSE DU RAPPORT D'OBJECTIFS ET DU FASCICULE DE RÈGLES	32



A scenic view of a village with red-tiled roofs and green hills, overlaid with a green semi-transparent box containing text. The background shows a lush landscape with rolling green hills, a cluster of buildings with terracotta roofs, and a large forested hill in the distance. A green semi-transparent box is centered over the image, containing the text 'QU'EST-CE QU'UN SRADDET ?'. Below the box, there is a large green arrow pointing to the right, partially overlapping the bottom edge of the box and the landscape below.

QU'EST-CE QU'UN SRADDET ?

LE SRADDET



Un SRADDET est un document stratégique de planification qui détermine les grandes priorités régionales en matière d'aménagement du territoire à moyen et long termes. Il présente 4 caractéristiques majeures édictées par le législateur.

UN SCHÉMA TRANSVERSAL

Il doit fixer des objectifs de moyen et long termes relatifs aux 11 domaines obligatoires suivants :

- Equilibre et égalité des territoires,
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat,

- Gestion économe de l'espace,
- Intermodalité et développement des transports,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,

- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Protection et restauration de la biodiversité,
- Prévention et gestion des déchets.

UN SCHÉMA INTÉGRATEUR

Il intègre 5 Schémas Régionaux préexistants, qui, de fait, seront abrogés à l'approbation du SRADDET : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Sché-

ma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE), Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), Plan Régional

de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

UN SCHÉMA PRESCRIPTIF

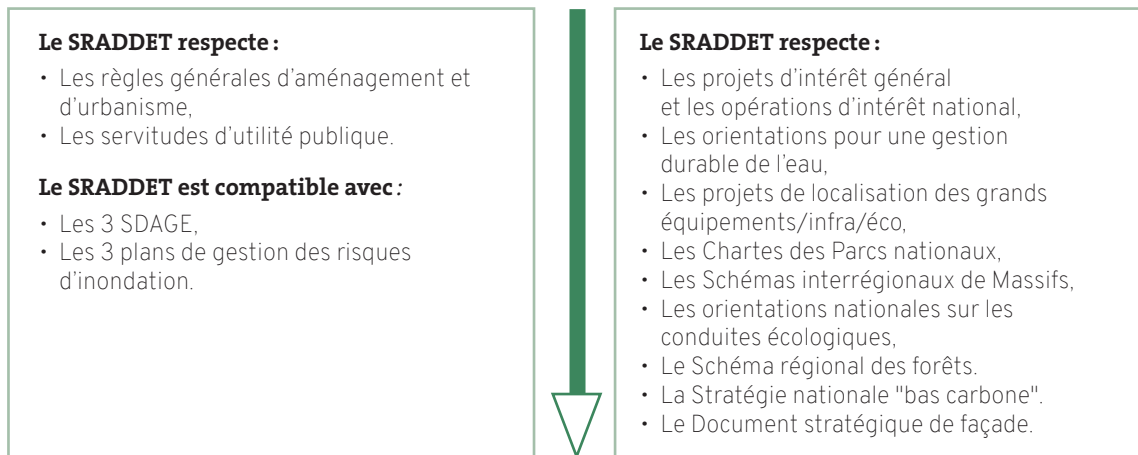
Il prescrit des règles en lien avec les 11 domaines obligatoires énoncés ci-dessus qui s'imposent aux documents de planification infra-régionaux.

Ainsi :

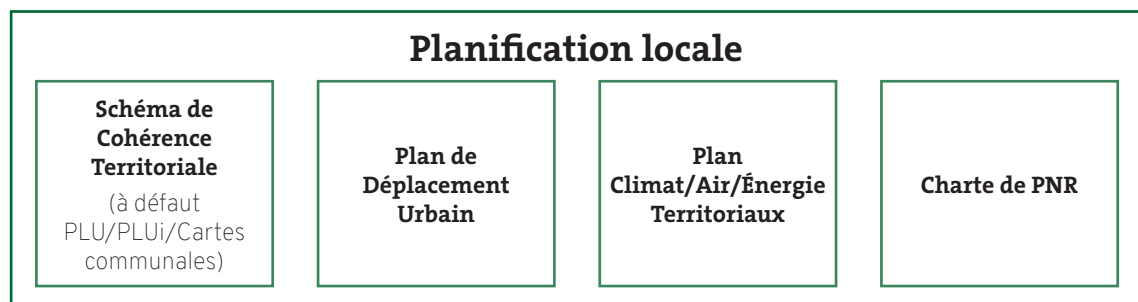
- Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), ou en l'absence de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi),

les Plans locaux d'urbanisme (PLU), et les cartes communales, les Plans de déplacements urbains (PDU), les Plans climat/air/énergie territoriaux (PCAET), et les Chartes des parcs naturels régionaux, doivent, au moment de leur élaboration ou de leur révision, prendre

en compte les objectifs et être compatibles avec les règles du SRADDET.



LA RÉGION, CHEFFE DE FILE DE L'AMÉNAGEMENT

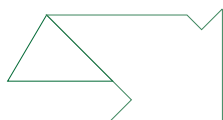


UN SCHÉMA TERRITORIALISABLE

Les règles, devant contribuer à l'atteinte des objectifs, peuvent varier

entre les différentes grandes parties du territoire régional.

LE SRADDET



COMPOSITION DU SRADDET DE LA RÉGION OCCITANIE

1

RAPPORT

Synthèse de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires, enjeux dans les domaines de compétence du schéma

Stratégie du schéma et objectifs qui en découlent

Carte synthétique indicative au 1/150 000 illustrant les objectifs du schéma

2

FASCICULE

Règles générales

Mesures d'accompagnement

Modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles et de leurs incidences

3

ANNEXES

Rapport sur les incidences environnementales

Diagnostic exhaustif dégageant les tendances observées ces dernières années en Occitanie

Synthèse du rapport d'objectifs et liste des règles du fascicule

Volet "Gestion des déchets" émanant de l'ancien PRPGD

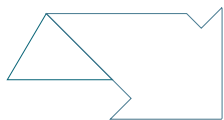
Volet "Continuités écologiques" émanant des anciens SRCE





**UN SRADDET BÂTI
AVEC L'ENSEMBLE
DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE**

UN SRADDET BÂTI AVEC L'ENSEMBLE DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE



Dès le lancement de l'élaboration du SRADDET, la Région Occitanie a mis en place une démarche de concertation avec les territoires, les instances régionales existantes et les citoyens qui va bien au-delà des obligations réglementaires. Soucieuse de ne pas imposer un « super schéma » déconnecté des réalités de terrain, la Région a fait le choix de bâtir le SRADDET avec l'ensemble des forces vives du territoire. Pendant deux ans, ce sont ainsi près de 2000 acteurs qui ont été associés à la démarche représentant un large panel de partenaires (Etat, collectivités territoriales, instances régionales existantes, acteurs socio-économiques et citoyens).

UNE VRAIE CO-CONSTRUCTION AVEC LES TERRITOIRES ET L'ÉTAT

La Région a tout d'abord travaillé avec tous les territoires d'Occitanie : Départements, SCoT, EPCI, Parcs Naturels Régionaux, Territoires de projet... Suite au forum de lancement le 2 octobre 2017, ce sont plus d'une quarantaine d'ateliers qui ont été déployés sur l'ensemble du territoire sous différents formats (ateliers thématiques, at-

eliers territoriaux en partenariat avec l'ADGCF et le CNFPT, groupes de travail dédiés aux acteurs de la planification...).

Plus qu'une simple association, la Région s'est par ailleurs engagée dans un processus de co-construction avec les territoires et les services de l'Etat. Un premier projet de SRADDET a en effet rapidement été

mis en discussion permettant des échanges approfondis sur chacun des objectifs et des règles envisagés. Cette démarche, appréciée des territoires qui se sont fortement mobilisés (près de 70 contributions écrites ont été adressées à la Région), a permis non seulement de partager mais aussi d'enrichir la vision régionale.

UNE ASSOCIATION ÉTROITE DES INSTANCES PARTENARIALES EXISTANTES

Afin de toucher une plus grande diversité d'acteurs, et consciente de leur précieuse expertise, la Région s'est parallèlement appuyée sur toutes les instances existantes d'échelle régionale, qu'elles soient :

- territoriales : Assemblée des ter-

ritoires, Conférence territoriale de l'action publique, Parlement de la Montagne, Parlement de la Mer, Comités de Massifs (Pyrénées et Massif Central) ;

- ou sectorielles : Groupement des Autorités Responsables de Trans-

port (GART) Occitanie, Comité compétent en matière de déchets, Comité régional de la biodiversité... En outre, plusieurs temps d'échanges ont été organisés avec le CESSER.

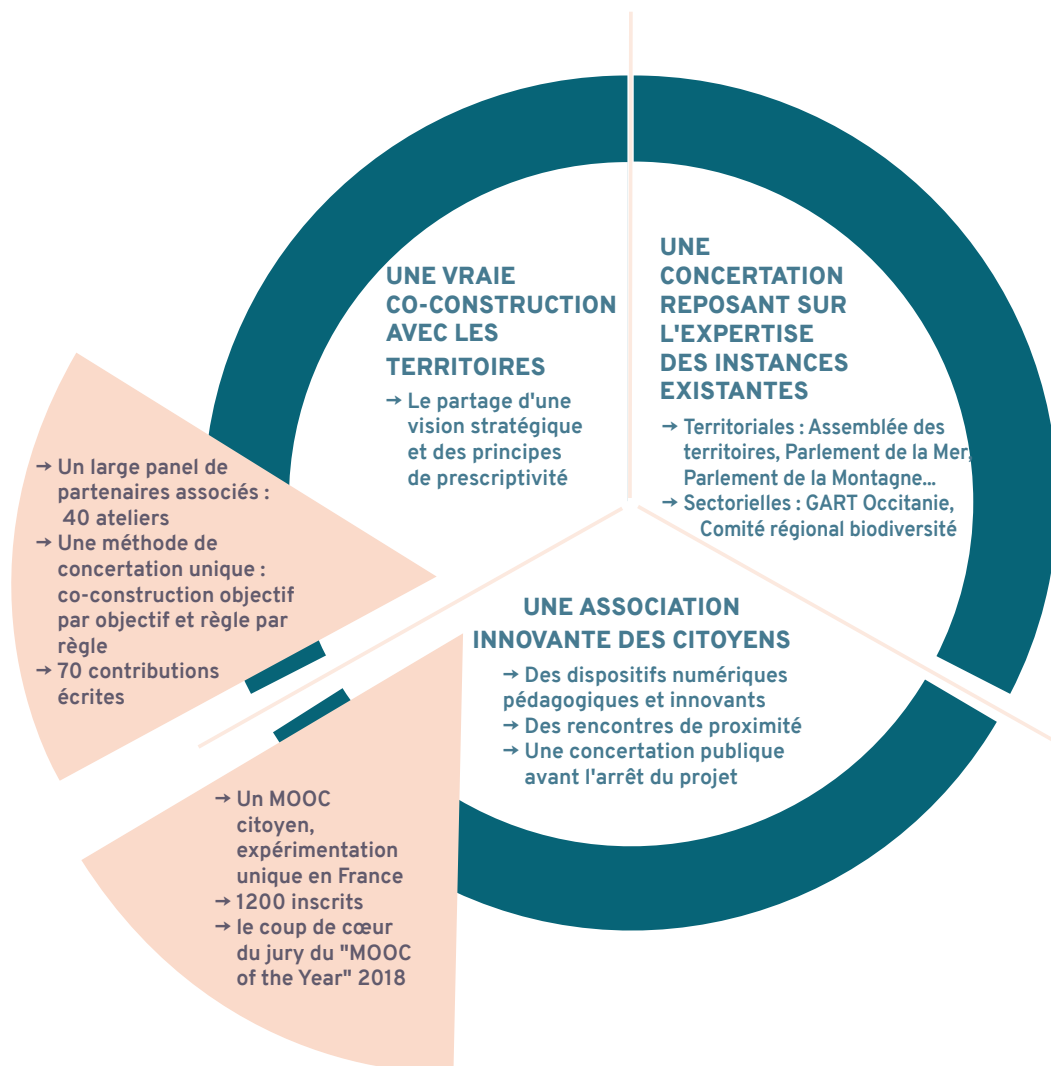
UNE CONCERTATION INNOVANTE ET PÉDAGOGIQUE DES CITOYENS

Enfin, la Région a souhaité associer les habitants à cette démarche. Le SRADDET aura en effet des impacts directs sur la vie quotidienne de tout un chacun.

A cet effet, elle a développé, en complément des dispositifs classiques de cafés citoyens ou de concertation en ligne, un outil in-

novant : le MOOC citoyen (Massive Open Online Courses / cours en ligne ouvert à tous). Expérimentation unique en France qui a remporté le coup de cœur du jury du « MOOC of the Year », cet outil a permis de former près de 1200 citoyens aux enjeux d'aménagement et de planification.

Une concertation publique a par ailleurs été lancée avant l'été 2019 afin de pouvoir recueillir les derniers avis citoyens avant l'arrêt du projet de SRADDET prévu en décembre 2019.





Les principaux enjeux

- Anticiper et/ou atténuer les évolutions démographiques par une politique adaptée (habitat, services...)
- Favoriser le logement de travail et l'investissement (création d'emplois, nouvelles activités, nouveaux espaces de coworking...)
- Requalifier les zones historiques comme des lieux où s'installer et vivre, et rendre la sécurité importante (logements et services adaptés à la population vieillissante)

TROIS DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN

ATELIER #1

ET TRAVAILLER
BURG-CENTRE

ASSEMBLÉE
DES
COMMUNES

THEME - L'HABITAT

LES BESOINS PERÇUS

Place de référence (voir page 10)

nu 3

Besoin retenu 4

nu 5

Besoin retenu 6

LES ACTIVITÉS EXISTANTES

3 DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN

LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ

Pour accueillir bien
et durablement

L'OCCITANIE, LA RÉGION LA PLUS ATTRACTIVE DE FRANCE

Entre 1982 et 2014, la population en Occitanie a crû de 35%, quand la France métropolitaine ne gagne que 18% d'habitants supplémentaires. Cette croissance démographique est principalement alimentée par le solde migratoire. En effet, entre 1999 et 2011, la région a connu un solde migratoire de + 773 000 personnes, soit 25 % du solde migratoire des régions françaises.

Cette attractivité est extrêmement diversifiée : elle concerne toutes les classes d'âges, toutes les catégories sociales, et une grande diversité d'origines.

Elle est cependant inégalement répartie : les deux espaces métropolitains de Montpellier et Toulouse ainsi que l'ensemble du littoral

méditerranéen accueillent massivement, alors que certains espaces ruraux et les deux Massifs voient leur population stagner, voire, dans certains cas, diminuer.

Cette attractivité devrait se perpétuer au cours des trente prochaines années. Le scénario central de l'INSEE prévoit pour l'Occitanie une population d'environ 7 millions d'habitants en 2050, soit une croissance d'environ 22% entre 2014 et 2050.

La croissance démographique est un moteur essentiel de l'activité économique de la région. Cette attractivité fournit des actifs qualifiés et alimente une économie présente dynamique, renforcée par le tourisme.

X2

C'est le rythme
de la croissance
démographique
régionale comparée à
la moyenne nationale.

25%

C'est la part que
prendra la région
dans la croissance
démographique
nationale d'ici à 2030.

UN ENJEU DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Cette attractivité pose néanmoins des enjeux de cohésion sociale et territoriale : la région est fortement créatrice d'emplois (+27 000 emplois par an), alors que le taux de chômage est l'un des plus élevés, et que le taux de pauvreté classe l'Occitanie au 4^e rang des régions de France métropolitaine.

La croissance des emplois obser-

vée dans les dernières années n'a par ailleurs pas été homogène sur l'ensemble du territoire régional. De même, si la Région Occitanie est la première région de France en taux de création d'entreprises (15%), ce dernier varie fortement selon les départements.

Ainsi, la qualité de vie dans les territoires d'Occitanie offre un ta-

bleau contrasté. L'éloignement des services, en particulier de santé, pénalise notamment les territoires les plus ruraux et montagneux où une part importante des habitants se trouve à plus de 15 minutes d'un équipement de gamme intermédiaire (au sens de l'Insee).

UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL

La croissance démographique accentuée par ailleurs les pressions sur l'environnement et entraîne des conséquences écologiques négatives.

La proportion de sols artificialisés en Occitanie a crû de 14,5 % entre 2005 et 2015. Chaque nouvel arrivant en Occitanie engendre une consommation moyenne de 730 m² de foncier (logement, équipements, infrastructures...). Or l'artificialisation des sols, en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribue directement à la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité et diminue le potentiel de production agricole de la région.

L'attractivité démographique de l'Occitanie implique également de forts enjeux en matière de gestion de la ressource en eau (quantité et qualité), de réduction et gestion des déchets et de développement énergétique durable. En outre, l'accroissement de la population combiné à son étalement accroît la vulnérabilité des territoires face aux risques naturels notamment sur la bande littorale.

Ainsi, la Région va devoir faire face dans les 20 prochaines années au défi de l'attractivité qui porte deux enjeux :

- un enjeu de cohésion : la région va accueillir le quart de la croissance démographique française. L'Occitanie doit devenir un territoire d'opportunité qui garantit un égal accès aux ressources (éducation, santé, emploi, culture...) et offre à chacun les moyens d'une trajectoire sociale réussie ;

- un enjeu environnemental : cette responsabilité doit s'inscrire dans une stratégie d'excellence environnementale, de préservation des ressources naturelles et de transition énergétique.

Pour que l'Occitanie soit une région qui accueille avec une vraie qualité de vie pour tous les habitants actuels et les futures générations, c'est-à-dire une région qui accueille bien et durablement.

3 DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN

LE DÉFI DES COOPÉRATIONS

Pour renforcer les solidarités territoriales

2^e région de France métropolitaine par sa superficie (72 724 km²), l'Occitanie se caractérise par la grande diversité de ses territoires, qui comprend des espaces littoraux, de montagne, de plaine, avec les fonctions résidentielles, productives et récréatives qui leur sont associées. Elle partage aussi de nombreuses caractéristiques avec les autres régions méditerranéennes (structuration urbaine, intensité des risques environnementaux, tradition d'accueil, ...). Cette combinaison entre diversité et ouverture est une des spécificités de l'Occitanie par rapport aux autres régions françaises. Elle constitue un facteur de rayonnement pour le territoire, ses entreprises et ses habitants, Mais elle représente aussi un défi en termes de cohésion territoriale.

L'OCCITANIE : UNE GRANDE DIVERSITÉ DE TERRITOIRES FORTEMENT INTERDÉPENDANTS

La densité des liens entre tous les territoires (métropoles, villes petites et moyennes, territoires ruraux et de montagne) est en effet une des dimensions déterminantes de la qualité de vie des habitants, de l'attractivité du territoire et de la capacité de l'ensemble de la région à faire face aux deux enjeux majeurs de la prochaine décennie : la croissance démographique et la transition écologique et énergétique.

En Occitanie, en combinant plusieurs approches – les relations domicile-travail et domicile-étude, les déplacements de consommation, les mobilités résidentielles, les relations client-fournisseur entre les entreprises – il apparaît que 4 espaces structurent une grande partie de la vie quotidienne et de l'économie régionale.

L'espace du ruban méditerranéen est constitué par le chapelet de villes le long du littoral méditerranéen de Nîmes à Perpignan

en passant par Montpellier, Béziers, Narbonne... La fréquentation de l'autoroute A9 et des trains sur cet axe illustre l'intensité des connexions entre ces pôles urbains et leur couronne périurbaine, ainsi qu'entre les espaces littoraux et rétro-littoraux.

L'espace Massif Central est caractérisé par un maillage de villes petites et moyennes. Cet ensemble territorial reste encore cloisonné mais peut s'appuyer sur des complémentarités entre les différents pôles urbains et des rapports différenciés aux moteurs métropolitains (liens résidentiels, systèmes productifs organisés, etc.).

L'espace des étoiles toulousaines s'organise en faisceaux reliant Toulouse, les villes moyennes et leur espace de rayonnement. On parle ici d'un espace en étoiles, au pluriel, car les villes moyennes incluses dans le faisceau métropolitain de Toulouse forment elles

aussi des noeuds à leur échelle territoriale avec les petites villes et les villages alentours.

L'espace du Massif pyrénéen est organisé en vallées, avec des situations territoriales très différenciées d'une vallée à l'autre : fonction touristique (stations des Hautes-Pyrénées), liens aux espaces métropolitains (proximité de l'Ariège avec l'étoile toulousaine) et solidarités locales avec les espaces urbains (les Pyrénées-Orientales et les échanges avec Perpignan).

Ces espaces regroupent des territoires fortement interdépendants comme en témoigne l'importance des mobilités qui s'y développent qu'elles soient quotidiennes (habitat/emploi) ou moins régulières (loisirs, migrations résidentielles...). Ils articulent des bassins de vie quotidienne mais aussi d'activité économique. Ce sont enfin des espaces de partage d'enjeux environnementaux et de biens communs.

UN ENJEU MAJEUR DE RÉÉQUILIBRAGE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les dynamiques de développement démographique et économique sont fortement différenciées au sein de l'Occitanie.

Les deux espaces métropolitains constituent des moteurs essentiels du développement régional, qui concentrent des fonctions métropolitaines supérieures (enseignement et recherche, santé, culture, innovation) et apportent des ressources à l'ensemble des habitants de la région.

Toutefois, leur dynamisme ne profite pas nécessairement aux autres territoires de la région. Entre les espaces métropolitains et les autres

territoires, les écarts se creusent, engendrant des déséquilibres dommageables autant pour les espaces métropolitains que pour les espaces de Massifs, les premiers courant le risque d'une saturation (foncier, consommation de ressources, congestion routière...), les seconds celui d'un décrochage.

Dans les 20 prochaines années, la Région doit donc faire face à un enjeu majeur : rééquilibrer le développement régional, pour assurer la soutenabilité à moyen-long terme des moteurs métropolitains et redynamiser certains territoires, notamment ruraux. Cela

suppose de maîtriser le rythme de croissance des deux espaces métropolitains et d'appuyer l'attractivité des autres territoires, notamment par un maillage de petites et moyennes villes.

Ce rééquilibrage ne se décrète pas. Il doit se construire dans le dialogue et la coopération entre territoires. Le SRADDET propose ainsi de construire des espaces de dialogue pour développer de nouvelles solidarités territoriales et rééquilibrer la répartition de l'accueil et des emplois.

3 DÉFIS MAJEURS POUR L'OCCITANIE DE DEMAIN

LE DÉFI DU RAYONNEMENT

Pour un développement vertueux
de tous les territoires

L'OCCITANIE, UNE RÉGION QUI COMPTE EN EUROPE

La fusion de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées a donné naissance à une région de taille européenne, plus peuplée et plus riche que certains pays de l'Union.

L'économie de la région Occitanie est tirée par ses activités « leaders », l'aéronautique, l'agroalimentaire, la viticulture (6^e producteur mondial), le tourisme (8 sites UNESCO, montagnes, littoral), ainsi que ses autres activités à fort potentiel de développement telles que la santé, le numérique ou encore l'écoconstruction. L'Occitanie est également la 1^{re} région pour la part

du PIB consacrée à la recherche et développement (R&D) avec près de 5,6 Mds € dédiés (dont 60% relèvent des entreprises). Elle est aussi la région qui compte le plus de pôles de compétitivité, avec 14 sites répartis sur tout le territoire. La région dispose d'autres atouts. Sa façade maritime de 220 km, où se trouvent une trentaine de ports de plaisance et quatre ports de commerce dont deux propriétés de la Région Occitanie (Sète, Port-La Nouvelle), lui donne une large ouverture sur la Méditerranée. Son engagement dans des alliances

régionales (Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, Communauté de Travail des Pyrénées, Comités de Massifs,...) l'inscrit dans des partenariats privilégiés avec certains des territoires les plus dynamiques de la péninsule ibérique (Catalogne), et avec les régions voisines. Le rayonnement international de ses deux métropoles, dans les domaines industriel, culturel et scientifique situe l'Occitanie parmi les régions qui comptent en Europe.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE QUI BÉNÉFICIE À TOUS LES TERRITOIRES

Néanmoins, cette ouverture et ces spécialisations territoriales n'entraînent pas systématiquement un développement, au sens humain et social. En dehors de l'aéronautique, de la viticulture et du tourisme, les entreprises régionales exportent plutôt moins en moyenne que les entreprises hexagonales. Le dynamisme de l'économie régionale n'est en outre pas toujours un facteur de cohésion sociale et territoriale. En Occitanie, des territoires attractifs et dynamiques

coexistent avec des secteurs où se concentrent des situations de précarité, de chômage et de pauvreté que la croissance économique ne permet pas de résorber.

Enfin, les effets d'entraînement ne sont pas mécaniques entre les économies métropolitaines et les autres économies territoriales d'une part et d'autre part, il n'y a pas non plus de relation automatique entre une spécialisation économique donnée et le bien-être des habitants d'un territoire.

Pour que performance régionale rime avec développement local, deux questions majeures sont ainsi posées :

- comment peser davantage au niveau national et international ?
- comment faire en sorte que les territoires d'Occitanie en profitent un maximum ?

Cela suppose de s'appuyer sur la diversité des modèles de développement territorial : renforcer les moteurs métropolitains et accompagner les projets de développe-

ment des territoires. Cela suppose aussi de faire le pari de l'ouverture internationale de la région par les infrastructures de transport, sa fa-

çade méditerranéenne et le renforcement des coopérations avec les autres régions européennes. Cela nécessite enfin une mutation de

l'activité économique notamment au regard des enjeux de transition écologique et énergétique.

3 DÉFIS À RELEVER DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

A horizon 2040, les études prévoient une hausse des températures moyennes, une baisse des précipitations accompagnée d'une augmentation de la durée des épisodes de sécheresse, un moindre enneigement en montagne, un risque de submersion marine. Le climat régional, ainsi que l'écosystème qui y est associé, vont donc être profondément bouleversés au cours du XXI^e siècle.

Le changement climatique fait déjà sentir ses effets en Occitanie : le littoral est soumis à des phénomènes d'érosion et de submersion, liés à la montée du niveau de la Méditer-

ranée et à un déficit sédimentaire ; les précipitations se font plus rares et plus violentes entraînant une raréfaction de la ressource en eau et des inondations importantes ; des transformations sont à l'oeuvre sur la flore (particulièrement dans les forêts), et sur la faune, etc.

Il concerne les trois défis d'Occitanie 2040 : attractivité démographique, relations entre territoires, économie et ouverture au monde.

Les modes de vie devront évoluer en limitant les consommations d'énergies, notamment fossiles. L'agriculture va devoir s'adapter aux sécheresses et à la hausse

des températures. Le tourisme va connaître de fortes évolutions, particulièrement en montagne. Les territoires vont devoir accroître leur capacité de résilience.

S'adapter ne suffit pas, la région dans son ensemble doit aussi contribuer à limiter l'impact des activités humaines sur le climat, le vivant et les ressources naturelles. Cela exige une profonde transformation des modes de vie et de production.

Ces deux exigences —adaptation et atténuation— sont au cœur de la stratégie régionale.



An aerial, high-angle photograph of a busy pedestrian street. The ground is paved with large, light-colored rectangular tiles. Long, dark shadows of people and buildings stretch across the pavement, indicating it is either early morning or late afternoon. Several people are walking in various directions. In the center of the image, there is a large, semi-transparent dark grey rectangular box containing white text. At the bottom of this box, there is a large, dark grey arrow pointing to the right. The overall scene is one of a bustling urban environment.

**UN SRADDET PORTEUR
D'UN PROJET D'AVENIR
AXÉ SUR DEUX CAPS**

UN SRADDET, PORTEUR D'UN PROJET D'AVENIR AXÉ AUTOUR DE DEUX CAPS



S'adapter aux changements climatiques et limiter l'empreinte globale des activités humaines sont des objectifs difficiles à mettre en oeuvre, et plus encore dans le contexte d'une région attractive. Accueillir le quart de la croissance démographique française dans les 25 prochaines années tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en limitant la consommation des sols ne sera possible qu'à deux conditions :

- la première est que la transition écologique s'accompagne d'un effort de justice sociale et spatiale. C'est tout le sens de « l'égalité des territoires » : permettre à chacun d'accéder aux ressources d'éducation, de santé, de culture, de mobilité et d'emploi.*
- la deuxième est que cette transition écologique suppose un changement de modèle : prendre acte de la croissance démographique et changer nos façons d'occuper l'espace, de nous déplacer, de consommer et de produire.*

Ces deux conditions fondent les caps stratégiques du SRADDET : un rééquilibrage régional et un nouveau modèle de développement.

UN RÉÉQUILIBRAGE RÉGIONAL POUR RENFORCER L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Dans un contexte de forte attractivité démographique, la Région porte une vision d'aménagement ambitieuse : viser l'égalité des territoires par un rééquilibrage régional. Cela suppose d'une part de limiter la surconcentration dans les métropoles en engageant le desser-

rement des coeurs métropolitains et d'autre part de valoriser le potentiel de développement de tous les territoires, en particulier des territoires ruraux qui ont eux aussi des atouts majeurs, le tout en portant une attention particulière à la sobriété foncière. Ce rééquilibrage

doit être opéré en termes d'accueil et d'habitat mais aussi de services publics et d'activités, pour que le lieu d'habitat et/ou de travail ne constitue plus un handicap et que chacun puisse choisir librement sa trajectoire de vie.

UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE

L'ambition de rééquilibrage régional ne sera pérenne que si la Région et les territoires parviennent dans le même temps à répondre à l'urgence climatique. Pour atténuer les prévisions et s'adapter à

leurs conséquences, la Région doit favoriser un nouveau modèle de développement, devenir résiliente. C'est pourquoi le SRADDET porte des orientations fortes en matière de sobriété foncière, de qualité ur-

baine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques.

LA STRATÉGIE DU SRADDET EN BREF

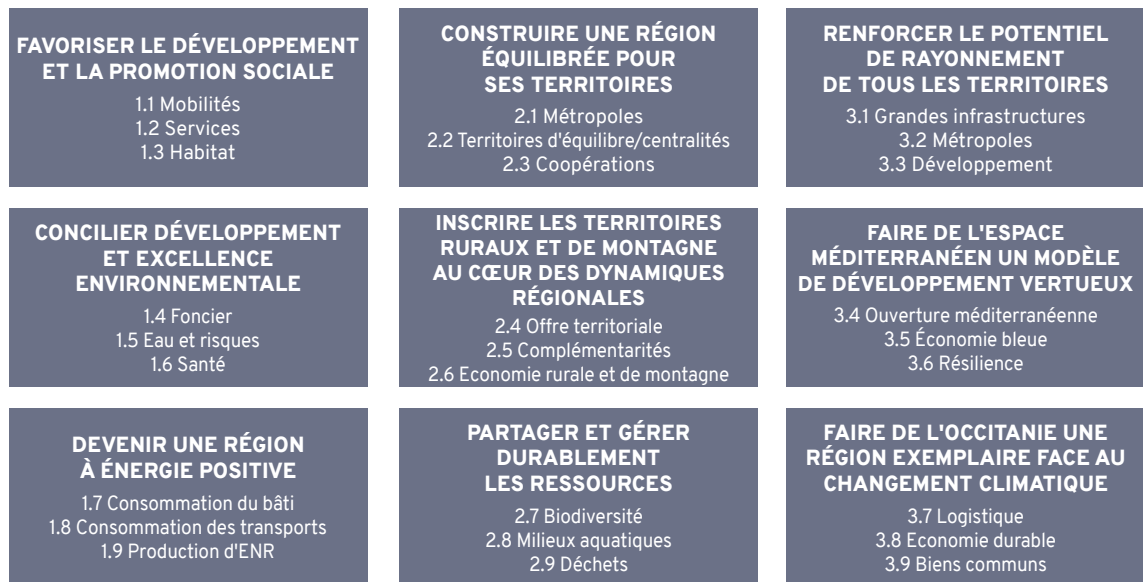
2 CAPS



3 DÉFIS



9 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DÉCLINÉS EN 27 OBJECTIFS THÉMATIQUES



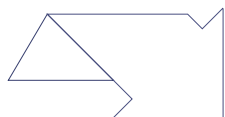


A person wearing a dark winter jacket and a light blue scarf stands on a metal walkway with a perforated railing. The walkway is covered in snow. In the background, a vast, flat, snow-covered landscape stretches to the horizon under a clear blue sky. The walkway's metal structure is visible in the foreground, with snow accumulating at the joints.

**UN SRADDET OPÉRATIONNEL
AU SERVICE DES AMBITIONS
DE LA RÉGION ET DES TERRITOIRES**



UN SRADDET OPÉRATIONNEL AU SERVICE DES AMBITIONS DE LA RÉGION ET DES TERRITOIRES



La Région souhaite porter un SRADDET ambitieux mais aussi opérationnel. Il ne s'agit pas seulement d'énoncer des objectifs et de prescrire des règles d'aménagement. Il s'agit aussi de mettre les politiques régionales au service des territoires et de ses habitants et de pérenniser le dialogue avec les territoires.

UNE RÉGION ACTRICE AU QUOTIDIEN

La Région a ainsi fait le choix de se doter d'un volet prescriptif pragmatique et facilitateur, comprenant :

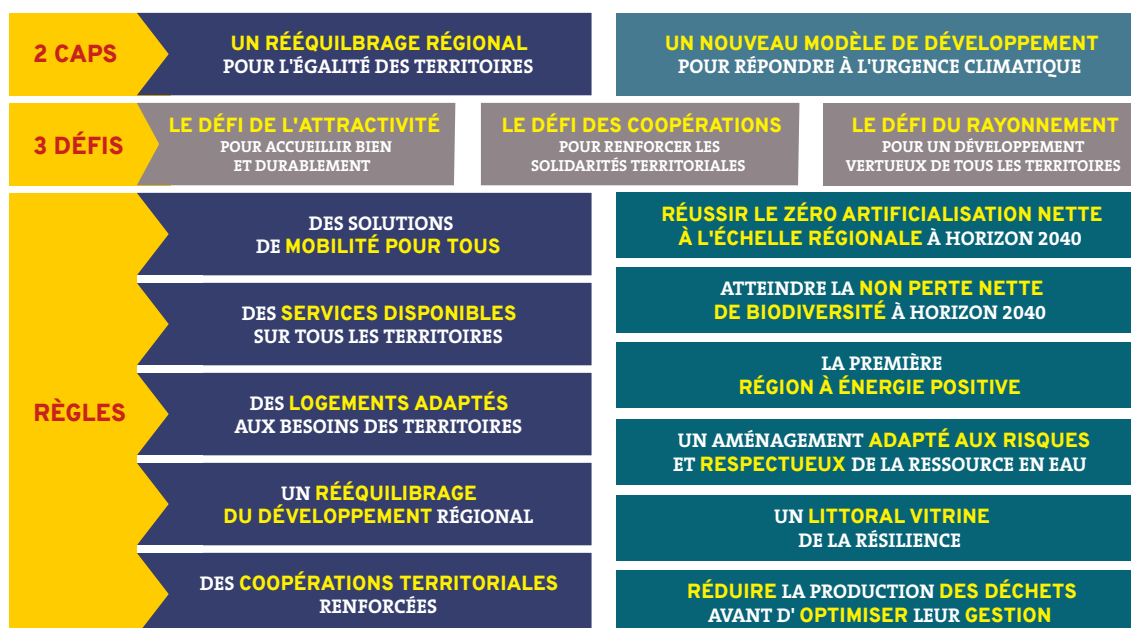
- des règles applicables et mesurables mais aussi ambitieuses dans les domaines où il est urgent d'agir face au changement climatique (sobriétés foncière et énergétique, biodiversité...);
- des règles co-construites avec les territoires et prenant en compte leurs trajectoires et leurs situations locales.

Elle a doté chacune de ses règles de mesures d'accompagnement per-

mettant aux territoires de contribuer aux objectifs régionaux (soutien financier, appels à projet, aides en ingénierie, mise à disposition d'outils ou de données...). En effet, la Région souhaite soutenir les territoires dans la mise en oeuvre du SRADDET en adaptant et renforçant ses politiques publiques. De nombreux dispositifs oeuvrent d'ores et déjà en faveur d'un rééquilibrage régional et d'un nouveau modèle de développement plus vertueux (Bourg-centre, Villes universitaires d'équilibre, Grands sites Occitanie,

Plan hydrogène, Programme régional de reconquête des friches,...). Il s'agit de les compléter afin d'apporter des solutions concrètes là où il n'y en a pas encore. A cet effet, la Région développe de nouvelles actions telles que le Plan d'action foncier et favorise l'expérimentation. Elle s'appuie sur les politiques contractuelles qui la lient à l'Etat (CPER), à l'Europe (Post 2020) et à l'ensemble des territoires de projets (Métropoles, agglomérations, Pays, PETR, PNR) pour faciliter la déclinaison du SRADDET sur le terrain.

LE FASCICULE DU SRADDET EN BREF



UNE ANIMATION DU SRADDET DANS LE CADRE D'ESPACES DE DIALOGUE INTERTERRITORIAUX

La concertation préalable du SRADDET a révélé de fortes attentes des territoires en termes de renforcement des coopérations territoriales à tous les niveaux. Pour répondre à ces besoins, la Région Occitanie se positionnera, en complément de ses interventions en matière de planification et de contractualisation, sur l'animation interterritoriale.

La Région entend en effet organiser ces coopérations à l'échelle des espaces de dialogue : les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif central et les Pyrénées.

Ces espaces regroupent des enjeux

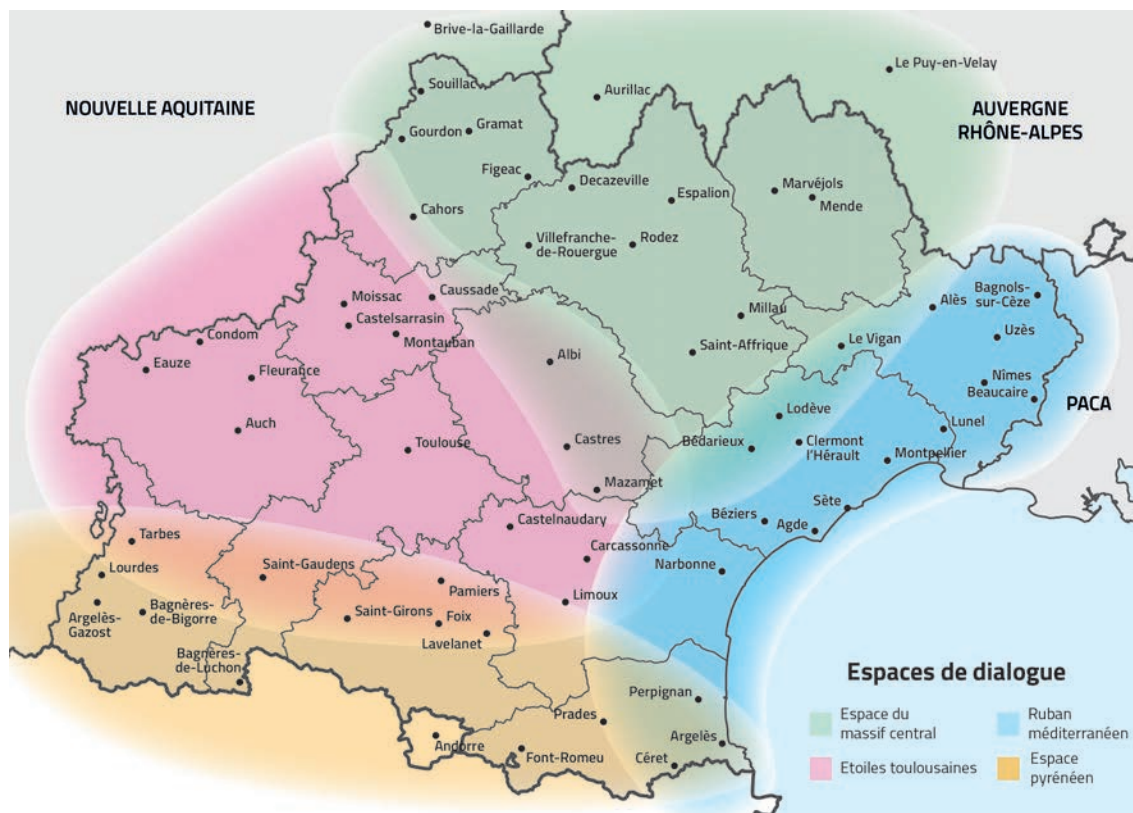
communs, notamment concernant l'accueil. Ils n'ont pas de vocation institutionnelle : ce sont des espaces au sein desquels est organisé, sous l'égide de la Région, un échange entre les territoires. Enfin, ils ne sont pas périmétrés : un territoire à la croisée de plusieurs dynamiques territoriales pourra contribuer aux travaux conduits dans plusieurs espaces de dialogue. Ces espaces de dialogue serviront à :

- rééquilibrer à l'échelle régionale (maîtrise de l'accueil dans les métropoles, attractivité renforcée dans les autres territoires) et au sein de chacun des espaces (des-

serrement métropolitain, équilibre littoral-rétro-littoral, ...);

- coopérer pour apporter collectivement des solutions concrètes à des problématiques communes (mobilités, économie, gestion du trait de côte...) et développer des nouvelles solidarités (ressources, énergies...).

Ils se matérialiseront par la création des Commissions territorialisées de l'Assemblée des Territoires, qui regrouperont les membres de l'ADT et les membres du Groupe de travail Occitanie 2040 (SCoT, EPCI sans SCoT, PNR, Départements, Agences d'urbanisme).



UNE RÉGION STRATÈGE

qui dote l'Occitanie d'un projet partagé préparant l'avenir pour offrir aux générations futures une vraie qualité de vie en visant deux caps : un rééquilibrage régional et un nouveau modèle de développement.

UNE RÉGION ACTRICE

qui apporte des solutions concrètes pour réussir ensemble ce projet d'avenir partagé et qui accompagne les territoires pour améliorer le quotidien de ses habitants en adaptant et en développant ses politiques publiques.

UNE RÉGION ANIMATRICE

qui organise les coopérations et solidarités territoriales en créant des espaces de dialogue interterritoriaux.







**SYNTHÈSE DU RAPPORT D'OBJECTIFS
ET DU FASCICULE DE RÈGLES**

UN RÉÉQUILIBRAGE RÉGIONAL POUR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE POUR TOUS

GARANTIR DES SOLUTIONS DE MOBILITÉS POUR TOUS LES USAGERS

FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES DE QUALITÉ

DÉVELOPPER UN HABITAT ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ SOCIALE DES TERRITOIRES

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE TOUS LES TERRITOIRES

INSCRIRE LES TERRITOIRES RURAUX ET DE MONTAGNE AU CŒUR
DES DYNAMIQUES RÉGIONALES

DÉVELOPPER UN MAILLAGE ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE ET DE NOUVELLES COOPÉRATIONS

CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DES MÉTROPOLIS ET LEUR QUALITÉ DE VIE

RENFORCER LE RAYONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL DE LA RÉGION AU BÉNÉFICE DE TOUS

INSCRIRE LA RÉGION DANS LES RÉSEAUX FERROVIAIRE, AÉRIEN ET MARITIME

VALORISER L'OUVERTURE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE TOUS LES TERRITOIRES ET
CONSOLIDER LES RELATIONS INTERRÉGIONALES ET INTERNATIONALES

Le SRADDET porte la vision d'un aménagement plus équilibré du territoire, qui invite la Région et les territoires à faire converger leurs actions dans l'optique :

• d'offrir des solutions de mobilité, des logements et des services adaptés aux besoins de chacun sur tout le territoire

A cet effet, le SRADDET énonce des objectifs et des règles dans ces trois domaines :

- **En matière de mobilité, il s'agit de favoriser l'accès à des services performants de mobilité en tous points du territoire régional**, notamment en assurant les articulations entre les différents réseaux (service public régional liO, réseau national ferroviaire et réseaux urbains). Dans cette optique, la Région invite les territoires, d'une part, à densifier autour des pôles d'échanges multimodaux et d'en faciliter l'accès (par le développement de connexions douces et par un meilleur rabattement vers ces pôles des différentes offres de transport) et d'autre part, d'organiser la bonne coordination de tous les acteurs des mobilités de la région autant sur l'offre (meilleure articulation des offres régionales et locales) que sur les services qui y sont associés (billettique, tarification, système d'information voyageurs...).
- **Concernant les services de proximité, il est préconisé de privilégier leur implantation dans les centres villes et coeurs de villages et d'encourager la mutualisation et la polyvalence des équipements**. La Région demande ainsi aux territoires de localiser préférentiellement les projets d'équipements et de services dans les centralités (maillage), à proximité des pôles d'échanges multimodaux et dans les lieux accessibles en transports en commun ou desservis par une solution alternative à l'autosolisme.

- **En termes d'habitat, une priorité forte est donnée à la diversification de l'offre de logement** (en particulier logement des jeunes et logement social). C'est dans cette optique que tous les territoires devront se doter de stratégies adaptées à la diversité sociale et aux besoins locaux.

• d'accompagner les dynamiques de tous les territoires

Cela suppose :

- **D'inscrire les territoires ruraux et de montagne au coeur des dynamiques régionales**. Le SRADDET vise ainsi, en écho au Plan Montagne, à assurer partout un socle de services de proximité (social, santé, culture, sport...) et le désenclavement des espaces (mobilité, réseaux numériques). Il importe également de développer les économies rurales et montagnardes et d'accompagner leur adaptation à la transition énergétique et écologique (notamment l'agriculture et le tourisme). Il prévoit aussi d'amplifier les coopérations au sein des massifs, entre eux et avec les espaces métropolitains.
- **De développer un maillage équilibré du territoire et de nouvelles coopérations**. Un rééquilibrage vertueux, limitant l'impact sur le foncier et la biodiversité, implique de conforter les territoires d'équilibre et les centralités locales (définies par les territoires) par l'implantation des projets structurants, des équipements et services. Le rééquilibrage passera également par davantage de coopérations et de solidarités territoriales, de tous types et à toutes les échelles, à l'appui des espaces de dialogue qui seront animés par la Région dans le cadre de l'Assemblée des Territoires. Trois règles traduisent ces objectifs. D'une part, les territoires devront adapter leur stratégie d'accueil de populations à l'ambition de rééquilibrage régional (inflexion

de la croissance démographique des deux espaces métropolitains, amélioration des capacités d'accueil dans les espaces hors métropoles) et veiller à un meilleur équilibre population-emploi. D'autre part, ils sont encouragés à développer de nouvelles coopérations dans des domaines aussi divers que la mobilité, les ressources naturelles, l'agriculture ou encore l'aménagement économique.

- **De conforter le rayonnement des métropoles et leur qualité de vie**. A cet effet, il s'agit de renforcer les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international des deux métropoles et de développer le dialogue entre elles dans un souci de complémentarité. Il importe par ailleurs d'éviter une trop grande concentration des populations et des emplois en coordonnant mieux les politiques d'accueil, en améliorant l'équilibre population/emploi, et en mettant en place des systèmes performants de mobilité.

• de renforcer le rayonnement de la région au bénéfice de tous en :

- **Optimisant les connexions régionales vers l'extérieur**. Cela suppose de se doter d'un système ferroviaire performant, de conduire une stratégie aéroportuaire équilibrée et de favoriser l'ouverture du territoire régional vers la Méditerranée.
- **Valorisant l'ouverture économique et touristique de tous les territoires**. A cet effet, il est essentiel de diversifier et rendre attractifs tous les modèles de développement à l'oeuvre (valorisation des potentiels touristiques, culturels, patrimoniaux, sportifs...).
- **Consolidant les relations inter-régionales et internationales et en particulier les coopérations méditerranéennes** (notamment dans le cadre de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée).

RÉÉQUILIBRAGE

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES POUR TOUS

GARANTIR DES SOLUTIONS DE MOBILITÉS POUR TOUS LES USAGERS

OBJECTIFS

OT 1.1 > Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers

Assurer l'équité territoriale pour que chacun, quelle que soit sa situation géographique, ait accès à des services de mobilités qui répondent à ses besoins et à ses pratiques ; faciliter les modes innovants de transport collectif ; développer des modes de mobilité active ; développer la coordination des différents systèmes de mobilité (coopération entre les autorités organisatrices)

Résumé des règles

PEM STRATÉGIQUES

1. Densifier et développer les projets structurants prioritairement autour des pôles d'échanges multimodaux stratégiques

RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF

2. Améliorer la performance des réseaux de transport collectif en développant des itinéraires actifs reliés au service public régional liO, en développant les interconnexions autour des PEM et en s'assurant que les projets d'aménagement permettent le bon fonctionnement de liO

SERVICES DE MOBILITÉ

3. Optimiser le fonctionnement des services de transport collectif en s'assurant de la compatibilité entre les services de mobilité locaux et régionaux, en articulant les réseaux de transports publics locaux avec liO et en favorisant une action coordonnée des acteurs

Exemples de mesures d'accompagnement

Service public régional des transports liO

GART Régional

Programme d'intervention en faveur des PEM

Plan Vélo

Remise à niveau de 6 lignes voyageurs : Montréjeau-Luchon, Carcassonne-Quillan, Alès-Bessèges, Rodez-Millau, Train jaune, rive droite du Rhône

FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES DE QUALITÉ

OBJECTIFS

OT 1.2 > Favoriser l'accès à des services de qualité

Harmoniser et mutualiser l'offre de services entre les différents territoires, mettre en œuvre de nouveaux services dans les bourgs centres, petites et moyennes villes, y préserver les commerces de proximité, assurer l'égalité dans l'accès à la formation, et prendre en compte les besoins spécifiques (personnes handicapées, populations dépendantes, travailleurs saisonniers...)

Résumé des règles

CENTRALITÉS

4. Localiser prioritairement les projets d'équipements et de services dans les centralités définies par les territoires

LOGISTIQUE DES DERNIERS KILOMÈTRES

5. Favoriser le développement d'une logistique des derniers kilomètres efficace et durable

COMMERCES

6. Prioriser l'installation des commerces dans les centres villes et cœurs de villages et, lorsque cela n'est pas possible, dans les zones commerciales existantes, en maximisant le potentiel de densification ou de reconversion

Exemples de mesures d'accompagnement

Dispositif Bourg-centre

Maisons de la Région

PASS commerce de proximité

Soutien aux projets de maisons et centres de santé pluri-professionnels

RÉÉQUILIBRAGE

DÉVELOPPER UN HABITAT ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ SOCIALE DES TERRITOIRES

OBJECTIFS

OT 1.3 > Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale

Encourager une production plus importante de logements (notamment sociaux), en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant ainsi que le développement d'une offre de logement accessible en transports collectifs et associée à une offre de services ; diversifier l'offre de logement pour répondre aux parcours de vie des habitants ; lutter contre la précarité énergétique des ménages ; prendre en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat ; accompagner la mutation des stations balnéaires et de montagne

Résumé des règles

LOGEMENT

7. Définir une stratégie favorisant une diversité de l'offre de logements permettant de répondre aux besoins des territoires et aux parcours résidentiels

Exemples de mesures d'accompagnement

Aide à la production de logements locatifs sociaux

Soutien à la création et la réhabilitation d'hébergements à destination des jeunes en mobilité

Soutien à l'amélioration énergétique des logements communaux à vocation sociale

Accompagnement des territoires en renouvellement urbain

RÉÉQUILIBRAGE

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE TOUS LES TERRITOIRES

INSCRIRE LES TERRITOIRES RURAUX ET DE MONTAGNE AU CŒUR DES DYNAMIQUES RÉGIONALES

OBJECTIFS

OT 2.4 > Garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès à des ressources extérieures

Garantir le désenclavement des territoires (mobilité, numérique, tiers-lieux et télétravail) ; assurer le maintien d'un socle de services de proximité (social, santé, commerce, culture, sport...) ; prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes et des saisonniers

OT 2.5 > Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains

Développer les coopérations au sein des massifs, inter-massifs et avec les espaces métropolitains en valorisant les complémentarités

OT 2.6 > Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

Favoriser l'adaptation de l'offre touristique de montagne (offre « quatre saisons »), l'inscrire dans le réseau Grands Sites Occitanie, maintenir et valoriser les savoir-faire traditionnels (agriculture, forêt...), et accompagner la transition énergétique et climatique

DÉVELOPPER UN MAILLAGE ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE ET DE NOUVELLES COOPÉRATIONS

OBJECTIFS

OT 2.2 > Développer les nouvelles attractivités

Promouvoir un maillage régional de territoires d'équilibre et de centralités locales (définies par les territoires), et renforcer l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes et dans les centres bourgs

OT 2.3 > Renforcer les synergies territoriales

Développer les liens interterritoriaux (enseignement supérieur et formation, tourisme, alimentation et agriculture, littoral, biodiversité...) et améliorer l'offre de mobilité via des services adaptés à la diversité des situations territoriales

CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DES MÉTROPOLES ET LEUR QUALITÉ DE VIE

OBJECTIFS

OT 2.1 > Des métropoles efficaces et durables

Limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration des populations et des emplois dans les métropoles : coordination de l'accueil, équilibre population-emploi et mobilités performantes à l'échelle des aires métropolitaines

OT 3.2 > Consolider les moteurs métropolitains

Renforcer les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international des deux métropoles ; développer le dialogue inter-métropolitain/État/Région

Résumé des règles

RÉÉQUILIBRAGE RÉGIONAL

8. Etablir un objectif d'accueil cohérent avec les ambitions de la Région en matière de rééquilibrage de l'accueil de populations, et ajuster en fonction les prévisions de consommation foncière et de production de logements

ÉQUILIBRE POPULATION-EMPLOI

9. Etablir un objectif d'accueil d'activités cohérent avec les ambitions de la Région en matière d'équilibre population-emploi

COOPÉRATION TERRITORIALE

10. Intégrer systématiquement les interactions avec les territoires voisins dans la planification locale

Exemples de mesures d'accompagnement

Contrats Territoriaux & Accords de coopérations inter-territoriales

Animation/Partenariats : Commissions territorialisées de l'Assemblée des Territoires, Parlement de la Montagne, Parlement de la Mer

Territoires ruraux & de Montagne : Plan Montagne & Ingénierie

Rééquilibrage :

> dispositif Bourg-centre,

> villes universitaires d'équilibre,

> équilibre population – emploi : infrastructures économiques collectives, développement de tiers-lieux, réseau des développeurs économiques...

RÉÉQUILIBRAGE

RENFORCER LE RAYONNEMENT NATIONAL ET MONDIAL DE LA RÉGION AU BÉNÉFICE DE TOUS

INSCRIRE LA RÉGION DANS LES RÉSEAUX FERROVIAIRE, AÉRIEN ET MARITIME

OBJECTIFS

OT 1.3 > Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur

Doter la région d'un système ferroviaire performant assurant la complémentarité entre LGV et déplacements du quotidien ; mettre en œuvre une stratégie aéroportuaire pour rationaliser et équilibrer l'offre régionale ; favoriser l'ouverture du territoire régional vers la Méditerranée

Résumé des règles

RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF

2. Améliorer la performance des réseaux de transport collectif en développant des itinéraires actifs reliés au service public régional liO, en développant les interconnexions autour des PEM et en s'assurant que les projets d'aménagement permettent le bon fonctionnement de liO

SERVICES DE MOBILITÉ

3. Optimiser le fonctionnement des services de transport collectif en s'assurant de la compatibilité entre les services de mobilité locaux et régionaux, en articulant les réseaux de transports publics locaux avec liO et en favorisant une action coordonnée des acteurs

Exemples de mesures d'accompagnement

Stratégie LGV (soutien affirmé aux projets ferroviaires à grande vitesse - Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) et Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP))

Stratégie aéroportuaire (rééquilibrage des 2 aéroports métropolitains ; rapprochement des trois plates-formes régionales existantes ; soutien aux aéroports d'équilibre)

Stratégie portuaire (offre logistique de plate-forme transcontinentale d'intérêt européen autour des ports régionaux et de leurs processus de desserte terrestre multimodale)

VALORISER L'OUVERTURE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE TOUS LES TERRITOIRES ET CONSOLIDER LES RELATIONS INTERRÉGIONALES ET INTERNATIONALES

OBJECTIFS

OT 3.3 > Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales

Diversifier les modèles de développement pour valoriser les ressources de tous les territoires (ressources touristiques, culturelles, sportives...) et consolider les relations interrégionales et internationales

OT 3.4 > Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la région Occitanie

Développer les liens qui unissent l'Occitanie aux pays méditerranéens et porter une ambition mondiale pour l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée

Résumé des règles

COOPÉRATION TERRITORIALE

10. Intégrer systématiquement les interactions avec les territoires voisins dans la planification locale

ÉCONOMIE BLEUE DURABLE

26. Pour un développement durable de l'économie bleue : prioriser l'installation des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau, et prévoir des équipements écologiques associés au développement des activités nautiques

Exemples de mesures d'accompagnement

Réseau des développeurs économiques Occitanie

Grands sites Occitanie

Plan Littoral 21 Méditerranée

UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES

RÉUSSIR LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE À HORIZON 2040

ATTEINDRE LA NON PERTE NETTE DE BIODIVERSITÉ À HORIZON 2040

ASSURER LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS UNE APPROCHE MULTI-USAGES

CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE ET EN PRODUIRE MIEUX

DEVENIR LA PREMIÈRE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE D'EUROPE À HORIZON 2050

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE, FLUVIAL ET MARITIME

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET OPTIMISER LEUR VALORISATION

FAIRE DE L'OCCITANIE UNE RÉGION EXEMPLAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT ADAPTÉ AUX RISQUES

ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

FAIRE DU LITTORAL UNE VITRINE DE LA RÉSILIENCE

Face à son attractivité et au changement climatique à l'oeuvre, l'Occitanie doit développer un nouveau modèle de développement afin de devenir plus résiliente, ce qui implique de :

– concilier le développement avec la préservation de ses ressources en :

• **Réussissant le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040** : la région deviendra résiliente si et seulement si elle parvient à préserver ses espaces naturels, agricoles et forestiers. Il est donc de notre responsabilité collective de viser une gestion plus économe des sols. Dans cette optique, le SRADDET demande aux territoires de privilégier la densification des espaces urbanisés existants

et de réduire le rythme de consommation des sols, d'améliorer la qualité des espaces urbanisés notamment en limitant l'imperméabilisation des sols et en développant la nature en ville, de protéger les terres agricoles et enfin de privilégier une densification et une requalification du foncier économique et logistique existant. Les territoires devront ainsi adopter une trajectoire de réduction du rythme de consommation des sols, qui sera modulée selon les territoires au regard des objectifs de rééquilibrage régional portés par la Région et

cohérente avec les objectifs de production de logements, d'équipements et d'infrastructures selon les prévisions de croissance démographique et économique du territoire.

• **Atteignant la non perte nette de biodiversité à l'horizon 2040** : Autre bien commun à préserver, et non des moindres : la faune et la flore. Le SRADDET intègre à cet effet les éléments clés de la Stratégie régionale Biodiversité et des anciens Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Pour atteindre la non perte nette de biodiversité, sont édictées

trois règles visant la préservation, le renforcement et la restauration de ces continuités écologiques, le maintien et la restauration des milieux aquatiques et des espaces littoral et enfin l'amélioration de l'application de la séquence éviter/réduire/compenser (en privilégiant l'évitement et la réduction, avant d'avoir recours à la compensation).

- **Assurer le partage de la ressource en eau dans une approche multi-usages.** En termes de gestion de la ressource en eau, la priorité affichée par le SRADDET est la réduction des consommations tout en conciliant la diversité des usages. Dans ce cadre, chaque territoire devra développer une stratégie pour assurer cette gestion durable de l'eau notamment, en adaptant l'accueil de population à la disponibilité de la ressource.

– consommer moins d'énergie et en produire mieux en :

- **Devenant la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050.** Cela suppose, d'ici 2040, de baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments, de baisser de 40% la consommation énergétique finale des transports et de multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables. Pour y parvenir, l'ensemble des parties prenantes doivent converger vers ces objectifs : c'est pourquoi le SRADDET demande à tous les territoires – chacun selon son potentiel – d'une part de définir des trajectoires de réduction de consommation et d'évolution du mix énergétique et d'autre part d'identifier les espaces susceptibles d'accueillir des installations ENR en privilégiant les bâtiments ainsi que les espaces artificialisés, dégradés.

- **Favorisant le développement du**

fret ferroviaire, fluvial et maritime. Cela implique de renforcer l'offre logistique d'intérêt européen autour des ports régionaux et de leurs dessertes multimodales, ainsi que le potentiel et l'efficacité des canaux. Il est ainsi demandé aux territoires de privilégier l'installation des nouvelles zones logistiques en lien avec les embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires.

- **Réduisant la production de ses déchets et en favorisant leur valorisation :** l'objectif issu de l'ancien Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PR-PGD) est de diminuer la production de déchets et de maximiser leur recyclage, en encourageant notamment le développement de l'économie circulaire. Cet objectif est assorti de cinq règles qui visent à limiter le stockage et l'incinération des déchets non dangereux, limiter le stockage des déchets dangereux, réguler les zones de chalandise des unités de stockage et de valorisation et prévoir la collecte et le traitement des déchets produits en situation exceptionnelle. Par ailleurs, le SRADDET demande à l'ensemble des territoires de développer l'économie circulaire.

– devenir une région exemplaire face au changement climatique en :

- **Favorisant un aménagement adapté aux risques et aux enjeux de santé des populations.** Il importe en premier lieu de reconsidérer les principes d'aménagement et d'urbanisme en fonction des risques présents et à venir, et en particulier de sécuriser les territoires face aux risques d'inondation. Il s'agit également d'encourager la prise en compte de la santé dans le cadre de l'aménagement et d'améliorer la qualité de l'air, notam-

ment dans les espaces urbains en croissance démographique. Tous les territoires sont ainsi invités à identifier et anticiper les nuisances et risques auxquels ils sont exposés, et à développer des mesures en conséquence.

- **Engageant l'économie régionale dans la transition énergétique et écologique,** en particulier du tourisme (vers un tourisme 4 saisons et une mutation des stations), de l'agriculture (agroécologie), de la sylviculture, de la viticulture et de l'élevage. Il s'agit également de faire de l'Occitanie une région de pointe dans les technologies et modes de fabrication innovants et écologiques ;
- **Faisant du littoral une vitrine de la résilience.** Le SRADDET prévoit d'accélérer les transformations nécessaires pour adapter les activités humaines, l'habitat et les milieux aux effets induits par le changement climatique. Cette dimension sera particulièrement centrale pour le littoral, où se conjuguent forte attractivité démographique, pression importante sur les milieux, conflits d'usage et risques inhérents au changement climatique. Un littoral qui doit donc améliorer sa résilience tout en développant une économie bleue durable. Trois règles sont ainsi énoncées : la première demande à ce que tous les territoires littoraux se saisissent stratégiquement de cet enjeu dans leur document de planification, la deuxième que ces territoires accompagnent – face aux risques auxquels ils sont exposés – la nécessaire dynamique de recomposition spatiale, et la troisième invite à créer les conditions du développement d'une économie bleue durable.

NOUVEAU MODÈLE

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES

RÉUSSIR LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE À HORIZON 2040

OBJECTIFS

OT 1.4 > Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

Partager une culture de la sobriété foncière à l'échelle régionale et développer un urbanisme plus durable, intégrant les principes suivants : réduire le rythme de consommation des sols ; densifier et recycler le foncier en priorité ; en cas d'extension urbaine, privilégier un développement en continuité du tissu urbain existant ; intégrer des principes et des techniques d'urbanisation durable dans les projets d'aménagement ; encourager la renaturation des espaces artificialisés

Préserver les productions agricoles d'Occitanie : préserver, développer et valoriser le patrimoine agricole et maintenir et développer l'agriculture urbaine agroécologique

Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés

Favoriser une application vertueuse de la séquence Eviter-Réduire-Compenser

Résumé des règles

PEM STRATÉGIQUES

1. Densifier et développer les projets structurants prioritairement autour des pôles d'échanges multimodaux stratégiques

CENTRALITÉS

4. Localiser prioritairement les projets d'équipements et de services dans les centralités définies par les territoires

COMMERCES

6. Prioriser l'installation des commerces dans les centres villes et cœurs de villages et, lorsque cela n'est pas possible, dans les zones commerciales existantes, en maximisant le potentiel de densification ou de reconversion

RÉÉQUILIBRAGE RÉGIONAL

8. Etablir un objectif d'accueil cohérent avec les ambitions de la Région en matière de rééquilibrage de l'accueil de populations, et ajuster en fonction les prévisions de consommation foncière et de production de logements

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

11. Prioriser la densification des espaces urbanisés existants et engager pour chaque territoire une trajectoire phasée de réduction du rythme de consommation des sols, aux horizons 2030, 2035 et 2040. Lorsque le réinvestissement urbain n'est pas possible, implanter prioritairement les projets d'extension urbaine en continuité du tissu urbain, à proximité de l'offre de services de transports collectifs existante ou future

QUALITÉ URBAINE

12. Appliquer les principes d'une urbanisation de qualité (nature en ville, insertion paysagère, limitation de l'imperméabilisation...)

AGRICULTURE

13. Préserver et reconquérir les unités d'espaces agricoles fonctionnelles, et identifier les territoires agricoles à préserver. Et y développer une stratégie de protection et de mise en valeur.

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

14. Prioriser la densification/requalification des zones d'activités existantes

ZONES LOGISTIQUES

15. Maximiser le potentiel de densification des zones logistiques et prioriser l'implantation des nouvelles zones au niveau des embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires

SÉQUENCE "ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER"

17. Faciliter l'application vertueuse de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, en identifiant les zones à enjeux/pressions, en régulant l'aménagement sur ces zones et en repérant les espaces à fort potentiel de gain écologique

Exemples de mesures d'accompagnement

Outils de connaissance : centre de ressources sur le foncier et l'urbanisme, élaboration d'un référentiel foncier commun entre l'Etat et la Région

Plan d'Action Foncier : programme régional de reconquête des friches, soutien aux projets de densification, Zones d'Activités Economiques (ZAE), fonds foncier agricole, plan régional Eviter-Réduire-Compenser

Pacte alimentation / chantier agriculture durable / accompagnement des projets d'ingénierie territoriale

NOUVEAU MODÈLE

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES

ATTEINDRE LA NON PERTE NETTE DE BIODIVERSITÉ À HORIZON 2040

OBJECTIFS

OT 2.7 > Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette de biodiversité à l'horizon 2040

Mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale biodiversité ; atteindre d'ici 2040 l'absence de perte de fonctions écologiques des écosystèmes en préservant et restaurant les continuités écologiques régionales ; intégrer la trame noire à l'objectif de préservation de la biodiversité ; préserver des sols vivants par des pratiques agricoles et forestières durables, par la désartificialisation ou la renaturation des espaces

OT 2.8 > Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

Promouvoir un développement urbain soucieux de préserver les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; développer la connaissance de ces milieux et sensibiliser les citoyens à leur protection ; renforcer l'articulation de la gestion des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes pour maintenir les continuités écologiques

Résumé des règles

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

16. Favoriser la création et garantir la préservation, le renforcement et la restauration des continuités écologiques régionales

SÉQUENCE "ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER"

17. Faciliter l'application vertueuse de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, en identifiant les zones à enjeux/pressions, en régulant l'aménagement sur ces zones et en repérant les espaces à fort potentiel de gain écologique

MILIEUX AQUATIQUES ET ESPACES LITTORAUX

18. Favoriser le maintien ou la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux

Exemples de mesures d'accompagnement

Stratégie régionale pour la biodiversité

Agence régionale de la biodiversité

Outils de connaissance (Biocccitanie 3D, observatoire régional)

Plan arbre et biodiversité

Plan régional Eviter-Réduire-Compenser

Plan d'intervention régional pour l'eau - H2O 2030

Cadre d'intervention régional en faveur de l'environnement maritime

ASSURER LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS UNE APPROCHE MULTI-USAGES

OBJECTIFS

OT 1.5 > Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs

Adapter l'accueil de population à la disponibilité de la ressource en eau et mutualiser les recherches sur les nouvelles cultures, la réutilisation des eaux usées, l'innovation en matière d'économies d'eau

OT 2.8 > Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; promouvoir un développement urbain soucieux de préserver les milieux aquatiques ; assurer une coordination entre les différents acteurs régionaux et développer le dialogue au sein d'instances de gouvernance

OT 3.9 > Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région

Favoriser l'engagement des acteurs économiques dans une stratégie de gestion de l'eau ; élaborer des projets de territoires adoptant une approche multiusages

Résumé des règles

MILIEUX AQUATIQUES ET ESPACES LITTORAUX

18. Favoriser le maintien ou la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux

GESTION DE L'EAU

21. Définir un projet de territoire économe en eau (qualité de la ressource, adéquation besoins-ressources, optimisation de l'utilisation des ressources)

Exemples de mesures d'accompagnement

Plan d'intervention régional pour l'eau - H2O 2030

Réseau hydraulique régional

Entente pour l'eau Adour-Garonne

NOUVEAU MODÈLE

CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE ET EN PRODUIRE MIEUX

DEVENIR LA PREMIÈRE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE D'EUROPE À HORIZON 2050

OBJECTIFS

OT 1.7 > Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040

Intensifier l'effort de rénovation thermique des bâtiments et de construction de bâtiments à énergie positive ; limiter les besoins en climatisation dans les bâtiments tertiaires ; réduire systématiquement les consommations énergétiques en sensibilisant les promoteurs et les usagers

OT 1.8 > Baisser de 40% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040

Réduire la consommation d'énergie liée aux transports par : la limitation des déplacements contraints, une plus grande attractivité des systèmes de transports collectifs, l'accroissement de leurs connexions et capacités, le renforcement de la cohérence habitat/activités/réseaux de mobilité et l'organisation du « dernier kilomètre », le développement de l'usage du vélo et des modes actifs, des modes de motorisation plus éco-responsables

OT 1.9 > Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

Développer de nouveaux modèles de production énergétique co-produits avec les habitants/citoyens ; consolider la filière ENR ; encourager les territoires à développer les potentiels de production d'énergies renouvelables en priorisant l'installation sur les toitures, les espaces artificialisés et dégradés, en développant les solidarités entre les territoires et dans le respect des continuités écologiques

Résumé des règles

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

19. Expliciter une trajectoire phasée de réduction de consommation énergétique finale et une trajectoire d'évolution du mix énergétique territorial, toutes deux aux horizons 2030 et 2040, contribuant à l'atteinte de l'objectif Région à énergie positive

DÉVELOPPEMENT DES ENR

20. Identifier les espaces susceptibles d'accueillir des installations ENR en priorisant les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés et les milieux dégradés, et les inscrire dans les documents de planification

Exemples de mesures d'accompagnement

Démarche Région à énergie positive

Agence régionale de l'énergie et du climat

Plan bâtiments durables en Occitanie :

Dispositifs pour la construction et la rénovation de bâtiments économes en énergie (éco-chèque, AAP NoWatt, rénovation des logements sociaux...)

Transports propres & Services de transports liO

Plan Vélo

Plan Hydrogène Vert

Développement des filières ENR et EMR

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE, FLUVIAL ET MARITIME

OBJECTIFS

OT 3.7 > Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique

Développer une offre logistique d'intérêt européen autour des ports régionaux et de leurs dessertes multimodales (ferroviaire, fluviale, maritime et routière) ; développer le fret ferroviaire ; développer le potentiel des canaux

Résumé des règles

ZONES LOGISTIQUES

15. Maximiser le potentiel de densification des zones logistiques et prioriser l'implantation des nouvelles zones au niveau des embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires

Exemples de mesures d'accompagnement

Cluster logistique

Soutien aux plateformes multimodales notamment transports combinés rail-route

Soutien au développement du transport fluvial

Dispositifs d'aides à la rénovation ou à la création d'embranchements ferroviaires

NOUVEAU MODÈLE

CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE ET EN PRODUIRE MIEUX

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET VALORISER ÉNERGÉTIQUEMENT LEUR GESTION

OBJECTIFS

OT 2.9 > Du déchet à la ressource à horizon 2040 : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

Réduire la production de déchets avant d'optimiser leur gestion et leur valorisation ; privilégier la valorisation énergétique à l'élimination ; réduire la nocivité des déchets en améliorant le tri et en limitant le stockage des déchets dangereux ; proposer une solution de traitement des biodéchets ; lutter contre les pratiques et les installations illégales ; diviser par deux les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010 ; améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques

Résumé des règles

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

27. Développer l'économie circulaire en l'intégrant dans les stratégies de territoire et dans leurs déclinaisons opérationnelles

CAPACITÉS D'INCINÉRATION ET DE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX

28. Limites maximales à l'échelle régionale des capacités d'incinération sans valorisation énergétique à 75 % (par rapport au tonnage admis en 2010) à partir de 2020, à 50 % à partir de 2025. Limites maximales des capacités de stockage à 70 % du tonnage admis en 2010, à 50 % à partir de 2025

INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX

29. Fermer les installations dont l'autorisation arrive à échéance avant 2031, adapter l'activité de toutes les autres installations pour contribuer à l'atteinte des limites de la règle 28. Poursuivre les activités des installations autorisées au-delà de 2031 en les adaptant pour contribuer à l'atteinte des limites globales fixées par la règle 28.

ZONES DE CHALANDISE DES INSTALLATIONS

30. Limiter les extensions des zones de chalandise des unités de valorisation énergétique concernant les déchets non dangereux non inertes aux départements limitrophes pour les installations de stockage, aux départements limitrophes ou à une centaine de kms pour les unités de valorisation énergétique. Pour les installations de stockage limiter aux départements voisins. Respecter un objectif d'équilibre entre les quantités entrantes et sortantes au niveau régional lors des échanges avec les régions voisines (importation et exportation)

STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX

31. Limiter les capacités de stockage de déchets dangereux au maximum à la capacité régionale constante (soit 265 000 T/an) tout en rééquilibrant les capacités entre les deux installations régionales

SITUATION EXCEPTIONNELLE

32. Identifier les installations permettant de collecter et de traiter des déchets produits en situation exceptionnelle

Exemples de mesures d'accompagnement

Plan régional de prévention et de gestion des déchets et Plan régional d'action pour l'économie circulaire :

- > aide à l'animation d'actions collectives en matière d'économie circulaire et de déchets
- > aide aux études stratégiques en matière d'économie circulaire et de déchets
- > aide à la réalisation de projets locaux en matière d'économie circulaire et de déchets
- > AAP économie circulaire dans le BTP ADEME/Région
- > AAP biodéchets ADEME/Région
- > AAP participatif « développer l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire » dont les projets sont à déposer et pourront être sélectionnés par les citoyens sur le site laregioncitoyenne.fr

Cadre d'intervention régional en faveur de l'environnement maritime :

- > accompagnement de la gestion environnementale portuaire (certification ports propres, gestion raisonnée des fluides et déchets dans les ports de plaisance...);
- > accompagnement des pêcheurs et associations régionales dans leurs démarches de pratiques, d'innovation et de sensibilisation à l'économie circulaire liées aux activités maritimes

NOUVEAU MODÈLE

FAIRE DE L'OCCITANIE UNE RÉGION EXEMPLAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT ADAPTÉ AUX RISQUES

OBJECTIFS

OT 1.5 > Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs

Adapter l'aménagement aux risques présents et à venir ; sécuriser les territoires face au risque d'inondation

OT 1.6 > Penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé et de population

Encourager la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale ; améliorer la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive ; porter une attention particulière à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique ; réduire l'usage des perturbateurs endocriniens, dont notamment les produits phytosanitaires

Résumé des règles

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

22. Participer à la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé (pollution sonore et atmosphérique, sites et sols pollués...). Identifier les secteurs les plus concernés où l'implantation de bâtiments sensibles est à éviter et préserver les secteurs peu ou pas impactés

RISQUES

23. Intégrer les risques naturels existants et anticiper ceux à venir liés au changement climatique, et proposer des mesures d'adaptation et d'atténuation

RECOMPOSITION SPATIALE LITTORALE

25. Engager la recomposition spatiale des territoires littoraux exposés aux risques actuels et futurs

Exemples de mesures d'accompagnement

Plan d'intervention régional pour l'eau - H2O 2030

Plan Littoral 21 Méditerranée

Démarche Région à énergie positive

Charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

OBJECTIFS

OT 3.8 > Accompagner l'économie régionale dans la transition énergétique et climatique

Soutenir la transition agro-environnementale dans les secteurs-clés de la région (agriculture, élevage, viticulture, forêt...) ; accompagner l'adaptation des activités touristiques au changement climatique ; favoriser le déploiement de technologies et de modes de fabrication innovants et écologiques ; faire de l'Occitanie une région de pointe dans la transition énergétique et écologique

Résumé des règles

LOGISTIQUE DES DERNIERS KILOMÈTRES

5. Favoriser le développement d'une logistique des derniers kilomètres efficaces et durables

AGRICULTURE

13. Préserver et reconquérir les unités d'espaces agricoles fonctionnelles, et identifier les territoires agricoles à préserver. Et y développer une stratégie de protection et de mise en valeur

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

14. Prioriser la densification et la requalification des zones d'activités existantes

ZONES LOGISTIQUES

15. Maximiser le potentiel de densification des zones logistiques et prioriser l'implantation des nouvelles zones au niveau des embranchements ferroviaires, fluviaux et portuaires

ÉCONOMIE BLEUE DURABLE

26. Pour un développement durable de l'économie bleue :

prioriser l'installation des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau, et prévoir des équipements écologiques associés au développement des activités nautiques

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

27. Développer l'économie circulaire en l'intégrant dans les stratégies de territoire

Exemples de mesures d'accompagnement

Mission d'information et d'évaluation, et d'une Direction de projet relatives au changement climatique

Plan « Hydrogène Vert »

Pacte alimentation / chantier agriculture durable

Plan régional d'action pour l'économie circulaire

Développement des filières ENR et EMR

Adaptation de l'offre de formation aux métiers de demain

NOUVEAU MODÈLE

FAIRE DE L'OCCITANIE UNE RÉGION EXEMPLAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

FAIRE DU LITTORAL UNE VITRINE DE LA RÉSILIENCE

OBJECTIFS

OT 2.7 > Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette de biodiversité à l'horizon 2040

Préserver le littoral et le milieu marin notamment par une attention particulière aux continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, une limitation de l'artificialisation, la renaturation et l'anticipation des phénomènes liés au changement climatique

OT 3.5 > Développer l'économie bleue et le tourisme régional dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité

Affirmer la vocation maritime de la Région à travers le développement des activités portuaires durables ; stimuler l'économie bleue (activités traditionnelles agricoles et halieutiques, activités portuaires, économie circulaire, filière régionale d'éolien offshore flottant) et développer un tourisme durable entre terre et mer (adaptation des stations, durabilité des activités nautiques et de plaisance, canal du Midi...)

OT 3.6 > Faire du littoral une vitrine de la résilience

Prendre en compte l'érosion du trait de côte dans l'aménagement du littoral, notamment en développant des stratégies de recomposition spatiale ; réduire l'étalement urbain en privilégiant la densification des espaces urbanisés ; diminuer l'impact écologique des activités humaines et adapter les usages du littoral ; favoriser les coopérations territoriales à diverses échelles pour une meilleure gestion intégrée du littoral et de la mer

Résumé des règles

STRATÉGIE LITTORALE ET MARITIME

24. Prévoir une stratégie littorale et maritime pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un chapitre valant Schéma de mise en valeur de la mer

RECOMPOSITION SPATIALE LITTORALE

25. Accompagner la recomposition spatiale des territoires littoraux exposés aux risques actuels et futurs

ÉCONOMIE BLEUE DURABLE

26. Pour un développement durable de l'économie bleue : prioriser l'installation des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau, et prévoir des équipements écologiques associés au développement des activités nautiques

MILIEUX AQUATIQUES ET ESPACES LITTORAUX

18. Favoriser le maintien ou la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et des espaces littoraux

Exemples de mesures d'accompagnement

Plan littoral 21 Méditerranée (notamment modernisation et le développement équilibré des stations littorales)

Parlement de la mer

Futur observatoire régional du trait de côte

Futur règlement d'intervention régional « gestion durable du trait de côte »

Futur outil de coordination, de réflexion et d'appui à la réalisation d'études et de travaux pour le suivi et la gestion du trait de côte ainsi que la requalification des stations littorales

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9
05 61 33 50 50

Montpellier

201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2
04 67 22 80 00

 @occitanie | laregion.fr